

1<sup>re</sup> Session ordinaire de l'année 2022

## ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

### COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET (COMFIB)

**RAPPORT N°2022-008/ALT/COMFIB**

**DOSSIER N°011 :** RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2021-010/PRES DU 06 MAI 2021 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET CONCLU LE 13 FEVRIER 2021 A N'DJAMENA ENTRE LE BURKINA FASO ET LE FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA), POUR LE FINANCEMENT DU PROGRAMME REGIONAL CONJOINT SAHEL EN REPONSE AUX DEFIS COVID 19, CONFLITS ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES.

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB) par le député **Boniface ILBOUDO**, rapporteur.

Juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 31 mai de 15 heures 12 minutes à 16 heures 40 minutes et le vendredi 03 juin de 16 heures 36 minutes à 17 heures 46 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB) s'est réunie en séances de travail, sous la présidence du député Yves KAFANDO, Président de ladite Commission, à l'effet d'examiner le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2021-010/PRES du 06 mai 2021 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt conclu le 13 février 2021 à N'Djamena entre le Burkina Faso et le Fonds international de développement agricole (FIDA), pour le financement du programme régional conjoint Sahel en réponse aux défis COVID 19, conflits et changements climatiques.

Le gouvernement était représenté par monsieur Delwendé Innocent KIBA, ministre de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques, assisté de ses collaborateurs et des représentants du ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Les commissions générales, saisies pour avis, étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par le député B. Denis TAPSOBA ;
- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) par le député Roland BAYALA.

Le Président de la Commission, après avoir souhaité la bienvenue à la délégation gouvernementale, a proposé le plan de travail suivant qui a été adopté :

- audition du gouvernement ;
- débat général ;
- examen du projet de loi article par article.

## **I. AUDITION DU GOUVERNEMENT**

Le gouvernement a présenté l'exposé des motifs du projet de loi structuré en cinq points :

- introduction ;
- objectifs de développement, bénéficiaires et zones d'intervention du programme ;
- description technique du programme ;
- montant et conditions du financement ;
- conclusion.

### **1. Introduction**

En 2019, les six pays du G5 Sahel+1 (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad) et Sénégal ont demandé au FIDA de mettre en place un Programme régional portant sur la question de l'agriculture et du pastoralisme. Ainsi, des demandes écrites ont été reçues des plus hautes autorités de ces pays demandant qu'une opération spécifique soit financée par l'allocation du FIDA de chacun de leur pays.

En réponse aux demandes des États membres, les trois agences des Nations Unies, basées à Rome (RBA), notamment le FIDA, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial (PAM), ont souhaité concevoir une opération de prêt régionale (RLO) pour le programme intitulé : « *Programme conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques (SD3C)* ». Cette opération régionale promue par le FIDA permettra de renforcer et passer à l'échelle les initiatives connues, performantes et pertinentes de la FAO et du PAM dans le cadre de cette opération entre Agences basées à Rome selon l'approche du lien humanitaire-développement-paix.

En réponse à la crise au Sahel, le programme régional visera à améliorer les opportunités économiques et les moyens de subsistance des producteurs ruraux, en mettant l'accent sur un impact rapide au niveau des groupes les plus vulnérables (femmes et jeunes, chômeurs, sans terre, éleveurs transhumants), par l'adoption rapide de pratiques de production durables et d'approches de cohésion sociale qui ont déjà montré leur valeur ajoutée et performance en Afrique de l'Ouest.

Au niveau du Burkina Faso, le programme sera aligné sur les opérations nationales du FIDA notamment en lien avec l'accroissement durable des opportunités de revenus et d'emplois au profit des populations rurales vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, ainsi que la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et aux changements climatiques. Il s'agit spécifiquement du *Neer-Tamba* qui vise à améliorer les conditions de vie et des revenus des populations rurales les plus défavorisées, ainsi que du Projet d'Appui à la Promotion des Filières Agricoles (PAPFA) qui vise à améliorer durablement la sécurité alimentaire et les revenus des exploitations agricoles intervenant dans la production et la valorisation de produits dans les filières riz, maraîchage, sésame et niébé.

Les fonds investis dans ce programme serviront de ressources de démarrage pour obtenir une plus grande contribution d'autres organisations et donateurs. Lorsque des financements supplémentaires seront disponibles, le programme sera étendu à d'autres régions et communes à l'intérieur et au-delà des zones géographiques actuelles du programme.

## **2. Objectif de développement, bénéficiaires et zones d'intervention du projet**

### **a- Objectif de développement du projet**

L'objectif est de ce programme est de renforcer de manière durable la résilience des populations rurales les plus vulnérables de la région du Sahel afin d'atténuer les effets de la crise COVID 19, les conflits et les changements climatiques.

### **b- Bénéficiaires et zones d'intervention du projet**

Les bénéficiaires du projet sont : 10 000 ménages ruraux représentant 60 000 membres des ménages, avec 50% de femmes et 40% de jeunes.

Le programme visera particulièrement des zones frontalières où existent des conflits, des crises et de lourds défis environnementaux. Au Burkina Faso, la zone géographique du programme va couvrir les zones frontalières i) région du sahel, les communes de Dori et Seytenga ; ii) région de la Boucle du Mouhoun, les communes de Toéni (Sourou) et Djibasso (Kossi) ; et iii) région du Nord, les communes de Titao (Loroum) et Oula (Yatenga).

### **3. Description technique du projet**

Le projet, d'une durée de 6 ans avec deux phases de 3 ans chacune, sera exécuté par l'unité de gestion du programme budgétaire « aménagements hydro-agricoles et irrigation » et le comité d'orientation du projet *Neer-Tamba* du ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-Agricoles et comprendra trois (03) composantes principales, structurées ainsi qu'il suit :

Composante 1 : Augmentation de la productivité et de la production : Il s'agira des activités visant (i) le transfert monétaire ou de vivres aux groupes les plus vulnérables ; (ii) la distribution des kits agricoles, maraîchers et d'élevage; iii) le renforcement des capacités.

Composante 2 : Intégration Economique : il s'agira de renforcer l'intégration économique nationale et régionale à travers i) le renforcement des marchés transfrontaliers des intrants et produits agricoles ; ii) le renforcement des transactions sécurisées aux frontières.

Composante 3 : Dialogue politique, coordination et gestion : cette composante servira de support institutionnel majeur à la mise en œuvre du projet suivant son approche régionale. Elle inscrira son action dans le dispositif de coordination du G5 Sahel dont le leadership opérationnel sera renforcé en appui au pays dans la mise en œuvre des orientations stratégiques de la région pour consolider les bases de développement et de paix durable des espaces transfrontaliers.

### **4. Montant et conditions du financement**

Montant	: 1 085 000 EUR
Maturité du prêt	: 40 ans
Période de Grace	: 10ans
Durée de remboursement	: 30 ans
Taux d'intérêt	: 0 %
Durée du programme	: 3 ans

Le tableau ci-après donne les catégories de dépenses financées par le programme

**Tableau d'affectation des fonds**

<b>CATEGORIES</b>	<b>MONTANT ALLOUE AU TITRE DU PRET EN EUROS</b>	<b>MONTANT ALLOUE EN FCFA</b>
TRAVAUX	-	
BIENS, SERVICES ET INTRANTS	365 000	239 424 305
CONSULTATIONS	80 000	52 476 560
DONS ET SUBVENTIONS	340 000	223 025 380
SALAIRES ET INDEMNITES	190 000	124 631 830
NON ALLOUE	110 000	72 155 270
<b>TOTAL</b>	<b>1 085 000</b>	<b>711 713 345</b>

**5. Conclusion**

De ce qui précède, il ressort que le programme régional conjoint Sahel en réponse aux défis COVID 19, conflits et changements climatiques au Burkina Faso consolidera les moyens d'existence des petits producteurs, en particulier les femmes et les jeunes vivant en zones transfrontalières.

Aussi, la ratification de cet accord de financement permettra de satisfaire les conditions d'entrée en vigueur et d'assurer la mise en œuvre effective du projet.

## II. DEBAT GENERAL

Au terme de l'exposé du ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponses ont été apportés.

**Question n°1 : Au regard de l'insécurité qui prévaut dans les zones d'intervention du programme, comment le gouvernement compte-t-il s'y prendre pour sa bonne mise en œuvre ? Des missions ont-elles déjà été effectuées dans ces zones ?**

Réponse : Pour la mise en œuvre des activités du programme, le Gouvernement compte s'appuyer sur la mobilisation de l'expertise locale suivant le principe de subsidiarité. Ainsi, il recrutera les ONG et les associations de développement compétentes existantes dans la zone d'intervention dudit programme pour l'exécution des activités relevant de leurs missions. En outre, les institutions internationales telles que le PAM et la FAO exécuteront des activités de transfert monétaire inconditionnel et de distributions de vivres aux populations vulnérables victimes de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Une mission a déjà été effectuée sur le terrain et le constat est que les populations des deux communes que sont Oula dans la région du Nord et Dori dans le Sahel ont bénéficié de réalisation d'activités de Conservation des eaux et des sols/Défense et restauration des sols (CES/DRS), de renforcement de capacités et de transfert monétaire.

**Question n°2 : Le départ du Mali du G5 Sahel n'aura-t-il pas un impact négatif sur la réalisation du programme ?**

Réponse : Le programme a une dimension régionale dans sa conception mais sa mise en œuvre est nationale. Chaque pays dispose de son enveloppe et exécute le projet sur son territoire suivant une approche intégratrice en tenant compte de ce qui se développe sur le territoire frontalier. L'annonce du départ du Mali du G5 sahel ne remet pas en cause la réalisation du programme car le Partenaire

technique financier du programme demeure le FIDA. Le secrétariat technique du G5 Sahel n'assure que la coordination régionale du programme.

**Question n°3 : Les Personnes déplacées internes (PDI) sont-elles prises en compte comme bénéficiaires du programme ?**

Réponse : Le programme est conçu suivant l'approche basée sur le nexus humanitaire-développement-paix et se veut une réponse appropriée à la fragilisation des conditions socio-économiques des populations victimes des nouvelles formes de vulnérabilité que sont les crises sécuritaires, sanitaires, humanitaires et alimentaires. Les PDI et les hôtes constituent les cibles privilégiées du programme.

**Question n°4 : Quels sont les critères qui ont prévalu au choix des communes dans les régions d'intervention du programme ?**

Réponse : Le choix des communes tient compte du caractère régional du programme qui privilégie les régions transfrontalières fortement impactées par les changements climatiques, les crises sécuritaires et sanitaires. Les communes présentant un fort potentiel d'échanges de produits agro-sylvo-pastoraux entre les pays du G5 sahel. A titre illustratif, la Commune de Toéni dispose d'un marché de bétail qui profite à la fois aux populations du Burkina Faso et du Mali.

**Question n°5 : Pourquoi la rubrique « Travaux » dans le tableau d'affectation des fonds n'a pas été renseignée ? A quoi renvoie la rubrique « non alloué » ?**

Réponse : Le financement objet du présent accord de prêt représente le reliquat de l'allocation du FIDA au Burkina Faso au titre du FIDA 11. La réalisation des travaux nécessitant des études préalables, les allocations de cette catégorie interviendra en 2022 avec le financement complémentaire

d'un montant de 3,8 millions de USD. Cette rubrique concerne les travaux de génie rural portant sur l'aménagement de puits et périmètres maraîchers, ainsi que de parcs à bétail et de boulis.

La rubrique « non alloué » renvoie aux frais divers et imprévus dans la mise en œuvre du Programme.

**Question n°6 : Quel est l'état actuel d'exécution du projet ? Quelle amélioration concrète le projet apportera-t-il dans le vécu des populations ?**

**Réponse :** Le Programme a démarré sa mise en œuvre en octobre 2021. Au 31 décembre 2021, les réalisations sur le terrain étaient les suivantes :

- ✓ Recrutement de 2 ONG (OPS) : ACCOD & ACD et signature d'accords avec les services techniques régionaux de l'agriculture ;
- ✓ Renforcement de capacités de 10 agents des services techniques, 12 animateurs des ONG et 15 enquêteurs sur la méthodologie de ciblage ;
- ✓ Formation de 90 producteurs dont 30 femmes en techniques de réalisation de demi-lunes et cordons pierreux ;
- ✓ Réalisations des études de faisabilité pour 2 boulis et 2 jardins maraichers ;
- ✓ Réalisation de 175 ha de demi-lunes combinées à des cordons pierreux ; 10 unités de 45 m3 de traitement de ravines ;
- ✓ Production de 300 tonnes de compost ;
- ✓ Réalisation de 45 séances de formation touchant 1228 personnes sur les mesures d'adaptation aux changements climatiques ainsi que 47 séances de sensibilisation sur la cohabitation pacifique entre les communautés au profit de 6258 bénéficiaires ;

- ✓ Réalisation de 1 Planification Saisonnière des Moyens d'Existence (PSME) et 2 Planifications communautaires participatives (PCP).

Le programme à terme contribuera à renforcer la résilience de plus de 10 000 ménages population de sa zone d'intervention face aux crises de la COVID-19, des conflits et du changement climatique à travers : (i) la création d'actifs de production, (ii) le renforcement des capacités de production, (iii) la reconstitution du cheptel d'élevage, (iv) l'amélioration des revenus monétaires, etc.

**Question n°7 : A la lecture des différentes composantes du projet, on ne perçoit pas très nettement le lien avec les défis environnementaux. Le gouvernement peut-il rassurer les députés de la prise en compte de ces défis ?**

**Réponse :** Les composantes du programme ont été définies à l'échelle régionale pour tenir compte de la théorie de changement souhaitée du programme. Les spécificités nationales liées aux défis environnementaux sont prises en compte dans les actions définies dans le document/pays du programme. Ces actions portent sur les bonnes pratiques agricoles en matière de gestion durable des terres. Il s'agit entre autres (i) la récupération des terres dégradées avec la charrue delfino, (ii) les actions de Conservation des eaux et des sols, Défense et restauration des sols (CES/DRS) ainsi que (iii) la promotion d'une agriculture climato-intelligente respectueuse de l'environnement.

**Question n°8 : Le gouvernement peut-il mieux expliquer les différentes rubriques du tableau d'affectation des fonds ?**

Réponse :

Le tableau d'affectation des fonds se présente comme suit selon les catégories de dépenses du programme :

- ✓ la catégorie I "*Travaux*" regroupe les dépenses liées aux travaux ;
- ✓ la catégorie II "*Biens services et intrants*" regroupe les dépenses liées à l'acquisition des différents biens et services et inclue également les dépenses liées aux véhicules et celles relatives aux équipements et matériels ;
- ✓ la catégorie III "*consultations*" regroupe les dépenses liées aux consultations et inclue également les dépenses liées aux formations et ateliers ;
- ✓ la catégorie IV "*Dons et subventions*" regroupe les dépenses liées aux transferts monétaires aux bénéficiaires et le financement des micro-projets ;
- ✓ la catégorie V "*salaires et indemnités*" est relative aux dépenses de salaires et indemnités du personnel et inclut également les dépenses liées aux coûts de fonctionnement, les frais des charges liées aux actions de la FAO et du PAM et les coûts d'implémentation des accords avec les ONG et les services techniques de l'Etat ;
- ✓ la rubrique « non alloué » représente les imprévus du programme

**Question n°9 : Le projet envisage-t-il une deuxième phase ? Si oui, qu'en sera-t-il ?**

Réponse :

Le Programme s'exécutera en deux phases : la première phase couvre la période 2021-2024 et la deuxième phase de 2024 à 2027. Cette deuxième phase envisage étendre la zone d'intervention du programme à d'autres communes plus accessibles en termes de réalisation d'investissements en infrastructures de production. En rappel, le programme a un coût global de 23 millions de dollars pour le Burkina Faso. Les ressources à mobiliser pour la deuxième phase sont plus consistantes et seront dédiées aux travaux d'investissements.

**Question n°10 : Dans les conditions de financement du projet, on ne perçoit pas nettement la rubrique relative aux Commissions. Qu'en est-il exactement ?**

Réponse : Il s'agit d'une omission, la commission d'engagement et la commission de service sont respectivement de 0,75% et de 0,50%.

Montant	1.085.000 Euro
Maturité du prêt	40 ans
Période de grâce	10 ans
Durée de remboursement	30 ans
Taux d'intérêt	0%
Commission d'engagement	0,75%
Commission de service	0,50%
Durée du Programme de la première phase	3 ans

### III. EXAMEN DU PROJET DE LOI ARTICLE PAR ARTICLE

A l'issue du débat général, les commissaires ont procédé à l'examen du projet de loi article par article en apportant des amendements incorporés au texte de loi.

### IV. APPRECIATION DE LA COMMISSION

La Commission des Finances et du Budget (COMFIB) est convaincue que l'adoption du présent projet de loi permettra au Burkina Faso de consolider les moyens d'existence des petits producteurs en particulier les femmes et les jeunes vivant dans les zones transfrontalières.

Par conséquent, elle recommande à la séance plénière son adoption.

Ouagadougou, le 03 juin 2022

Le Rapporteur



**Boniface ILBOUDO**

Le Président



**Dr Yves KAFANDO**

## **1. LISTE DES DEPUTES PRESENTS A L'AUDITION**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	KAFANDO Yves	Président
2.	LY Maïrama Amadou Alkadry	Vice-présidente
3.	ZOUNGRANA Adja Zarata	1 <sup>re</sup> Secrétaire
4.	SANOOGO Drissa	2 <sup>e</sup> Secrétaire
5.	FOFANA Haoua	Rapporteur général
6.	N'DO Sylvestre	Membre
7.	ZIBA/OUEDRAOGO Fatoumata	Membre
8.	TIENDREBEOGO Adama	Membre
9.	KONE Diakalia	Membre
10.	ILBOUDO Boniface	Membre
11.	NASSOURI Daaga	Membre
12.	OUEDRAOGO Frederic	Membre
13.	YABRE Oumarou	Membre

## **2. LISTE DU DEPUTE ABSENT A L'AUDITION**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph	Membre

### **3. LISTE DES DEPUTES PRESENTS A L'ADOPTION**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	KAFANDO Yves	Président
2.	LY Maïrama Amadou Alkadry	Vice-présidente
3.	ZOUNGRANA Adja Zarata	1 <sup>re</sup> Secrétaire
4.	FOFANA Haoua	Rapporteur général
5.	N'DO Sylvestre	Membre
6.	ZIBA/OUEDRAOGO Fatoumata	Membre
7.	ILBOUDO Boniface	Membre
8.	NASSOURI Daaga	Membre
9.	OUEDRAOGO Frederic	Membre

### **4. LISTE DES DEPUTES ABSENTS A L'ADOPTION**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph	Membre
2.	SANOOGO Drissa	2 <sup>e</sup> Secrétaire
3.	TIENDREBEOGO Adama	Membre
4.	YABRE Oumarou	Membre
5.	KONE Dakalia	Membre

### **5. LISTE DES DEPUTES DES COMMISSIONS SAISIES POUR AVIS**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>	<b>COMMISSION</b>
1.	TAPSOBA B. Denis	Membre	CGSASH
2.	BAYALA Roland	Membre	CAEDS
3.	DIALLO Ousmane	Membre	CAEDS

## **6. LISTE DE PRESENCE DE LA DELEGATION GOUVERNEMENTALE**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>FONCTION</b>
1.	KIBA Delwendé. Innocent	Ministre
2.	ZONGO Koudrègma	SD3 C
3.	PINDE Souleymane	Chargé de projet PRAPS 2-BF
4.	KAMBIRE N. Sylvain	Protocole du ministre
5.	CONGO Maïmouna	DGRP/MJDHRI
6.	ILBOUDO Désiré	DGRP/MJDHRI
7.	TOURE Adama	Directeur technique
8.	OUEDRAOGO David	Technicien SD3 C
9.	SEOGO Adama	DGRLP/DDP
10.	SIRI Youssouf	DGCOOP/MEFP
11.	OUEDRAOGO David	Technicien SD3 C
12.	KONKOBO P. Bernard	Responsable suivi-évaluation
13.	OUATTARA Aboubacar	Responsable administratif et financier

## **7. LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>FONCTION/EMPLOI</b>
1.	BATIGA/KIMA Assétou	Administrateur parlementaire
2.	TRAORE/LOLO Mata	Administrateur parlementaire
3.	BANCE Armel	Attaché d'administration parlementaire
4.	KAMBIRE Bèbè Albert	Administrateur parlementaire
5.	POODA/ZINABA Danielle	Administrateur parlementaire
6.	NEMARO/KABORE Zeenat	Attaché d'administration parlementaire
7.	OUEDRAOGO KAFFE Razidanatou	Attaché d'administration parlementaire
8.	OUEDRAOGO Nestor	Attaché d'administration parlementaire

TEXTE ISSU DE LA COMMISSION  
DES FINANCES ET DU BUDGET

DOSSIER N°011

PROJET DE LOI N°.....-2022/ALT<sup>3</sup> DU.....  
PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2021-010/PRES  
DU 06 MAI 2021 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE  
L'ACCORD DE **FINANCEMENT N°2000003650, SIGNE<sup>4</sup>** LE 13  
FEVRIER 2021 A N'DJAMENA **AU TCHAD** ENTRE LE BURKINA  
FASO ET LE FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT  
AGRICOLE (FIDA), POUR LE FINANCEMENT DU PROGRAMME  
REGIONAL CONJOINT SAHEL EN REPONSE AUX DEFIS COVID-19,  
CONFLITS ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES **AU BURKINA FASO**  
**(SD3C)<sup>5</sup>**

<sup>1</sup> Suppression de « la » avant « TRANSITION »

<sup>2</sup> L'expression « Assemblée législative de Transition » est mise en majuscule

<sup>3</sup> Remplacer « AN » par « ALT »

<sup>4</sup> Remplacer le groupe de mots « PRET CONCLU » par « FINANCEMENT N°2000003650, SIGNE » après « L'ACCORD DE »

<sup>5</sup> Insérer le groupe de mots « AU BURKINA FASO (SD3C) » après « CLIMATIQUES »

## L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la Transition<sup>6</sup> ;
- Vu la **Résolution**<sup>7</sup> n°001-2022/ALT du 22 mars 2022, portant validation du mandat des députés **de l'Assemblée législative de transition**<sup>8</sup>

a délibéré en sa séance du .....

et adopté la loi dont la teneur suit :

**Article 1 :** Est ratifiée l'ordonnance n°2021-010/PRES du 06 mai 2021 portant autorisation de ratification de l'Accord de **financement n°2000003650, signé**<sup>9</sup> le 13 février 2021 à N'Djamena **au Tchad**<sup>10</sup> entre le Burkina Faso et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), pour le financement du **Programme**<sup>11</sup> régional conjoint Sahel en réponse aux **Défis**<sup>12</sup> COVID-19, **Conflits et Changements climatiques au Burkina Faso (SD3C)**.<sup>13</sup>

**Article 2 :** La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique  
à Ouagadougou, le.....

Le Président

Le Secrétaire de séance

---

<sup>6</sup> Deuxième visa : Suppression de « du 1 mars 2022 » après « Transition »

<sup>7</sup> Troisième visa : Ecrire « résolution » avec un R majuscule

<sup>8</sup> Insérer le groupe de mots « de l'Assemblée législative de transition » après « Député

<sup>9</sup> Ecrire « accord » avec un A majuscule et <sup>9</sup> Remplacer le groupe de mots « prêt conclu » par « financement n°2000003650, signé » après « l'Accord de »

<sup>10</sup> Insérer le groupe de mots « au Tchad » après « N'Djamena »

<sup>11</sup> Ecrire « programme » avec un P majuscule

<sup>12</sup> Ecrire « défis » avec un D majuscule

<sup>13</sup> Insérer le groupe de mots « au Burkina Faso (SD3C) » après « climatiques »